

**Liste des pièces à fournir**  
**Demande d'inscription au Barreau de Strasbourg**  
**Article 100 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991**  
(Avocat hors Union européenne, Espace économique européen ou Confédération suisse)  
**Ou article 204-9 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991**  
(Avocat hors Union européenne)

- Lettre manuscrite adressée à Monsieur ou Madame le Bâtonnier, demandant votre admission à la prestation de serment et votre inscription au Tableau de l'Ordre des Avocats au Barreau de Strasbourg, mentionnant le fondement juridique de votre demande, précisant vos coordonnées privées, indiquant quelles seront vos modalités d'exercice professionnel et transmettant vos pièces justificatives et, pour l'article 204-9, précisant s'il s'agit d'une demande d'exercice à titre temporaire ou permanent.

- Déclaration sur l'honneur manuscrite de n'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ou à sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, retrait d'agrément ou d'autorisation et de n'avoir pas été frappé de la faillite personnelle ou d'une autre mesure d'interdiction.

- Déclaration sur l'honneur manuscrite de ne pas avoir déposé parallèlement une demande d'inscription auprès d'un autre barreau et de ne pas avoir essuyé de refus suite à une éventuelle demande antérieure (préciser le ou les barreau(x) concerné(s))

- Carte d'identité ou passeport

- Curriculum vitae

- Extrait d'acte de naissance, datant de moins de trois mois

- Certificat de nationalité, datant de moins de trois mois

- Bulletin n° 3 du casier judiciaire français et extrait de casier judiciaire du pays d'origine, datant de moins de trois mois

- Attestation de réussite à l'examen de contrôle des connaissances prévu à l'article 11 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 selon décision du Conseil National des Barreaux (art 100)

- Autorisation du Conseil National des Barreaux datant de moins d'un an et copie du traité conclu par l'Etat d'origine avec l'Union européenne (art 204-9)

- Certificat d'inscription au Barreau d'origine daté de moins de trois mois

- Justificatif d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière datant de moins de trois mois mentionnant la couverture des risques liés à vos activités en France (art 204-9).

- Exemple du contrat de collaboration avec ses annexes ou du contrat de travail ou bail ou convention ou tout autre document établissant les conditions d'exercice

- Deux photos d'identité

- Chèque de 1.500 € libellé à « Ordre des Avocats de Strasbourg », au titre des frais de traitement de dossier

**Tous les documents énumérés ci-dessus sont à nous remettre en original, éventuellement avec leur traduction certifiée en français. Ils vous seront restitués après certification conforme.**

NB : les frais de dossier correspondent au traitement du dossier et restent donc acquis à l'Ordre, même en cas de rejet de la demande par le Conseil de l'Ordre